

Arrêté n°2018-0008/MS/CAB

portant nomination des membres du comité technique d'examens de demandes d'autorisation des essais cliniques

LE MINISTRE DE LA SANTE,

- Visa co N° 3772
- 31-12-2018
- VU la constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 6 janvier 2016 portant nomination du premier Ministre ;
- VU le décret n°2018-035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement Gouvernement ;
- VU le décret n°2018-0272 /PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU le décret n°2018-0861/PRES/PM/MINEFID/MS du 05 octobre 2018 portant création de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique ;
- VU le décret n°2018-0911/PRES/PM/MS/MINEFID du 11 octobre 2018 portant approbation des statuts particuliers de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique ;
- VU le décret n°2010-243/PRES/PM/MS du 20 mai 2010 portant réglementation des essais cliniques ;
- VU l'arrêté n°2010-292/MS/CAB du 07 octobre 2010 portant conditions d'octroi des autorisations d'essais cliniques ;
- VU l'arrêté n°2010-293/MS/CAB du 07 octobre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais clinique ;
- VU le décret n°2008-328/PRES/PM/MEF du 9 juin 2008 portant organisation et fonctionnement des régies de recettes et d'avances de l'Etat et des autres organismes publiques ;
- VU l'arrête n°2013-152/MEF/SG/DGTCP/DELF du 26 avril 2013 portant création d'une régie d'avances à caractère spécial auprès de la direction générale de la pharmacie, du médicament et des laboratoires.

ARRETE

ARTICLE 1 : En application de l'article 5 de l'arrêté n°2010 – 293/MS/CAB du 07 octobre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais clinique, les personnes ci-après désignées sont nommées membres es-qualité dudit comité.

ARTICLE 2 : Le comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais clinique est composé de :

Président : La Directrice chargée de la réglementation pharmaceutique;

Rapporteur: Un représentant de la direction en charge des licences pharmaceutiques,

- Pr SOME T. ISSA, pharmacien spécialiste en analyse pharmaceutique,
- Dr KABRE Elie, pharmacien spécialiste en biologie médicale ;
- Dr KAFANDO Zakarie, pharmacien spécialiste en analyse pharmaceutique,
- Dr GANSANE Adama, pharmacien spécialiste en pharmacologie,
- Dr SOMBIE Charles, pharmacien spécialiste en technologie pharmaceutique,
- Dr SOME Nagaonlé Eric, médecin spécialiste en épidémiologie,
- Dr SIRIMA Sodiomo Bienvenu, chercheur expérimenté en essais cliniques,
- Dr KABORE Aïssata, médecin spécialiste en pédiatrie,
- Un médecin es-qualité, spécialiste en gynécologie - obstétrique,
- Un pharmacien es-qualité, spécialiste en toxicologie.

ARTICLE 3 : Les attributions et le fonctionnement du comité sont régis par les dispositions de l'arrêté n°2010-293/MS/CAB du 07 octobre 2010 portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais clinique.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté remplace la décision n°2013-980/MS/CAB du 16 août 2013 portant nomination des membres du comité technique d'examen des demandes d'autorisation d'essais cliniques et est valable jusqu'à la mise en place des commissions et comités de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP).

ARTICLE 5 : Le président peut faire appel à toute compétence jugée utile en cas d'indisponibilité d'un membre ou en fonction des dossiers à évaluer.

ARTICLE 6 : En cas de changement de nomination, un arrêté additionnel sera pris sans changement du délai du mandat.

ARTICLE 7 : Le Secrétaire Général du Ministère de la santé et la Directrice chargée de la réglementation pharmaceutique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

15 JAN 2019

Ampliations :

- 1 Original
- 1 Présidence du Faso
- 1 Premier Ministère
- Tout Ministère
- 1 SG/G-CM
- 1 SG Mini Santé
- Toute Direction Centrale MS
- Toutes DRS du MS
- Tous les services rattachés
- Tous services extérieurs
- Tout ordre professionnel de santé
- 1 J.O.
- 1 Archive/chrono.

Professeur Nicolas MEDA

Officier de l'ordre national